



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14
présents : 09
votants : 14

L'an deux mille vingt quatre
Le 12 février
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
Date de la convocation du conseil : 08 février 2024
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON
PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Anaïs SARDAN, Maxime DE FREITAS, Serge AZAM, Daniel MAURIE.
EXCUSES : Éric CHERON a donné procuration à Frédéric VARGUES, Françoise JOUVE a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Claudia STAUBMANN a donné procuration à Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF a donné procuration à Serge AZAM.

OBJET : Travaux de rejointoiment de la Borie

M. Stéphane ALVES DE MATOS, adjoint délégué aux bâtiments, rappelle que les travaux de rejointoiment prévus initialement en 2022, n'avaient pas été réalisés, compte tenu du problème de toiture de la salle des fêtes plus urgent à traiter.

Une nouvelle consultation a donc été menée auprès de trois entreprises pour réactualiser les devis et la commission bâtiments propose de retenir la mieux et moins disante, à savoir l'entreprise Malaurie pour un montant de 14 220€ H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Décide de retenir l'offre la mieux et moins disante de l'entreprise Malaurie pour un montant de 14 220€ H.T
- Autorise Madame la Maire à demander les subventions possibles.
- Autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 13 février 2024

Le secrétaire de séance, Philippe BOISSON

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX